

Roch François COLONNA CESARI DELLA ROCCA Route de Cala Rossa 20137 LECCI

159

Le 23 novembre 1995

Banque UNION DE BANQUES SUISSES Rue du Rhône 8 1204 GENEVE

Compte no 248.466.71.H.

Messieurs,

Au moyen de la présente lettre d'instructions irrévocables, je vous demande de transférer immédiatement, par le débit du compte no 248.466.71.H. ouvert auprès de votre établissement, la somme de SEPT CENT DIX MILLIONS DE DOLLARS (US\$ 710'000'000.--) en faveur du compte no 0835-699259-42 ouvert auprès du Crédit Suisse à Genève pour la Société EVERTON ENTERPRISES Ltd. avec préavis à la Banque recevante.

Vous êtes instruits de prendre tous soins afin que les moyens nécessaires soient effectués pour que le montant du virement soit disponible sur le compte à débiter.

La présente lettre est remise à Maître Mark BRUPPACHER, avocat, Zollikerstrasse 58, CH-8702 ZOLLIKON, chargé de l'exécution des accords transactionnels intervenus entre la Société EVERTON ENTERPRISES Ltd. et moi-même réglant, notamment le sort des indemnités dues à Monsieur J. FERRAYE pour l'utilisation de la technologie industrielle dont il est l'inventeur et qui fut utilisée au KOWEIT pour l'extinction des puits de pétrole en feu.

Je me tiens à votre disposition pour toutes formalités ou tous renseignements complémentaires que vous jugeriez utiles.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Photocopie certifiée conforme à l'original Genève, le 2.5 JAN, 1996